

# Comment justifier votre Quotient Familial ?

## **Vous êtes allocataire de la CAF**

Votre Quotient Familial figure sur les attestations de paiement que vous recevez.

Ces attestations peuvent aussi être éditées :

- à partir du site internet de la CAF ([www.caf.fr](http://www.caf.fr))
- à partir des bornes en libre-service dans les accueils de la CAF 31

Merci de nous fournir une attestation de moins de 3 mois

## **Vous n'êtes pas allocataire de la CAF**

Le quotient familial est calculé en fonction des revenus et du nombre de parts fiscales du foyer figurant sur l'avis d'imposition (ou de non-imposition).

$$\text{Quotient Familial Mensuel} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{(12 \times \text{Nombre de parts fiscales})}$$